

Budget 2026 : hausse moyenne des taxes non résidentielles de 1,4 % et bouffée d'air aux propriétaires de restaurants

Québec, le 3 décembre 2025 – La Ville de Québec a présenté aujourd'hui son budget 2026. Il prévoit une hausse moyenne des taxes municipales non résidentielles de 1,4 %, soit sous l'inflation observée de 2,0 %, ce qui respecte la capacité de payer des entreprises et des propriétaires de commerces.

« Le budget 2026 reflète la priorité visant à limiter la hausse moyenne des taxes non résidentielles sous l'inflation observée, a déclaré le maire de Québec, Bruno Marchand. Nous respectons également notre promesse envers les propriétaires de restaurants et abolissons dès maintenant les frais de permis de terrasses. Dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts, nous voulons soutenir les commerces qui contribuent à la vitalité de nos quartiers. »

Ce résultat provient de la combinaison des éléments suivants :

- L'indexation de 2,0 % des taxes;
- La réduction de -2,0 % découlant de la fin de la taxe pour les dettes d'anciennes villes, incluant le déficit actuariel de l'ancienne ville de Québec;
- L'ajustement de 0,4 % de la taxe foncière relatif au rétablissement de l'indexation automatique des rentes de retraités;
- L'impact de 1,0 % de l'ajustement des tarifications pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles.

Gratuité pour les terrasses des restaurants

Le budget prévoit l'abolition des revenus de location pour les espaces publics occupés par les terrasses des restaurants. Il s'agit d'une économie de 300 000 \$ par année pour ces commerces, qui est absorbée par la Ville afin de soutenir la vitalité des rues commerciales et les actrices et acteurs qui font rayonner la scène gastronomique de Québec.

Les contenus budgétaires 2026 sont disponibles au ville.quebec.qc.ca/budget.

2025 – 519 – COM